CONFERENCE DE PRESSE – METZ – 16 NOVEMBRE 2010
Paiement de Stationnement par Téléphone Portable

Contact Presse : Nathalie SCHAUBER – nschauber@mairie-metz.fr +33(0)6 17 64 21 59
Mairie de METZ : fhector@mairie-metz.fr Urbis-Park : bruno.martin-urbispark@fdr.fr Mobile City : poilroux@mobilecity.de

Pas de monnaie ? Pas de problème !
Régler son stationnement par téléphone portable

La Ville de Metz propose un nouveau service aux citoyens

Après une période de test depuis le printemps, la Ville de Metz met un nouveau service pratique et moderne à la disposition de ses visiteurs et de ses habitants : ils peuvent dorénavant régler leurs frais de stationnement tout simplement, par téléphone portable !

Avec ses rues piétonnes animées, son dynamisme économique et sa richesse culturelle et architecturale, la ville de Metz attire aussi bien hommes et femmes d'affaires, accrocs du lèche-vitrines et amoureux de la cathédrale St-Etienne… ou de l'art contemporain, avec le tout nouveau Centre Pompidou-Metz.

A ces citoyens les plus divers, ce nouveau dispositif offre l'avantage de pouvoir organiser de manière plus flexible leur emploi du temps.

Grâce à ce service, l'utilisateur n'a plus besoin de décider par avance de son temps de stationnement : il communique la fin de celui-ci par téléphone en revenant à son véhicule, et paie au pas le plus proche la durée pendant laquelle il est resté garé. L'inscription et l'appel sont gratuits.

Ce système très simple, utilisable depuis tous les téléphones portables, a fait ses preuves en Europe ces dernières années : plus de quarante villes européennes proposent déjà ce service à leurs automobilistes.

Comment ça marche ?

Tous les utilisateurs de téléphone portable (tout type de modèle, même les plus anciens), quel que soit leur opérateur, peuvent s'ils le souhaitent **s'inscrire** gratuitement sur le site internet www.mobilecity.fr. Opération à faire une seule fois.

Une fois stationné à Metz -sur l'une des 2700 places payantes en voirie- un simple coup de téléphone permet de se connecter au service : l'utilisateur **compose** le numéro de téléphone indiqué sur l'horodateur le plus proche (correspondant à la zone de stationnement). Un message vocal indique que le stationnement a débuté, message confirmé par un SMS.

En revenant à son véhicule, il **recompose** le même numéro pour faire part de la fin de son stationnement et reçoit un SMS récapitulatif. De plus, s'il atteint la durée maximale de stationnement, il reçoit également un SMS l'en prévenant.

Et pour payer ? Le règlement se fait par carte bancaire : au moment de l'inscription sur le site, l'utilisateur achète en ligne un crédit de 15€ duquel seront déduits les frais de stationnement à chaque utilisation du service. S'il ne veut pas se connecter pour recharger son avoir chaque fois que celui-ci est épuisé, il peut opter pour la recharge automatique de son compte. Sa carte de crédit est alors prélevée automatiquement de 15€ chaque fois que son avoir passe sous le seuil de 5€. Cette option permet une utilisation du service en toute tranquillité.

Un espace client sécurisé sur le site internet permet de contrôler et de télécharger à tout moment les relevés de stationnement. Et les utilisateurs qui se désinscrivent se voient bien sûr rembourser la somme non utilisée.

Comment s'effectue le contrôle ?

Les agents de surveillance sont dotés de terminaux portables qui permettent de vérifier à la minute près si un usager est connnecté au service. Des formations ont été délivrées aux agents de la police municipale concernés, qui participent ainsi à la modernisation des usages.

Cf le flyer « mode d'emploi » pour plus d'informations.

L'introduction du système de stationnement mobile à Metz est l'œuvre d'un partenariat volontariste entre la Ville de Metz, **Urbis-Park et Mobile City**.

Ce dispositif innovant a fait également l'objet d'échanges constructifs avec les services de l'Etat, plusieurs Ministères, Trésoreries Générale et Municipale, Banque de France, notamment en raison des nouveaux types de flux financiers générés. Des comités de pilotage sont organisés régulièrement pour suivre les avancées du projet.

www.metz.fr

www.urbispark.fr

www.mobilecity.fr

La Ville de Metz

La Ville de Metz est une ville pionnière dans le domaine des nouvelles technologies de l'information : elle était déjà, en 1995, la première ville française à avoir ouvert un site internet. Elle a reçu pour son engagement depuis plusieurs années de nombreuses distinctions dans ce domaine, notamment le label Ville Internet 5@. Après avoir été l'une des villes les plus actives dans l'introduction de la "Carte Vie Quotidienne", Metz se positionne résolument comme un acteur de la mobilité, en développant en particulier les possibilités offertes par la téléphonie mobile, afin d'offrir aux citoyens de nouveaux services.

Urbis Park

Avec cinq parkings concédés (4300 places en tout), Urbis-Park est le premier opérateur de stationnement de la Ville de Metz. L'entreprise exploite également sous délégation de Service Public la totalité du stationnement sur voirie (soit 2700 places), y compris la gestion globale du stationnement résident.

Partenaire historique de la Ville de Metz, Urbis-Park a souhaité l'accompagner activement dans ce projet innovant du paiement par téléphonie mobile.

Mobile City

Mobile City est un spécialiste de solutions de communication mobile, en particulier de paiement mobile. Leader sur le marché du stationnement par téléphone mobile et des systèmes mobiles de paiement, l'entreprise offre déjà ses services à de nombreuses villes européennes.

Depuis la création de l'entreprise, le nombre de clients augmente de façon constante et la gamme de services est étendue en permanence à de nouveaux secteurs. Mobile City offre ses prestations de service de stationnement mobile, de tickets mobiles pour les transports en commun et de billets mobile (de musée, concert,...) en Allemagne, en Autriche, en Suisse, et maintenant en France.

Le groupe Mobile City est leader dans le secteur croissant du stationnement mobile. Mobile City développe en permanence de nouveaux services et produits, qui s'intègrent dans sa solution globale destinée aux villes, communes et entreprises. En proposant ses services de stationnement mobile à Metz, Mobile City s'ouvre désormais au marché français.

Et ailleurs ?... Et demain ?

En France, Issy-les-Moulineaux est la seule ville à avoir déployé un système similaire. Mais le système proposé à Metz est entièrement gratuit : l'utilisateur n'envoie pas de SMS et n'a aucun frais de communication. De plus, l'utilisateur du dispositif messin ne décide pas par avance de son temps de stationnement, ce qui lui offre une liberté supplémentaire.

Aujourd'hui, aucune ville n'a déployé de système de paiement de stationnement via des téléphones de type NFC (technologie sans contact). Ce type de système sera expérimenté dans l'avenir, mais il s'écoulera encore plusieurs années avant que chaque citoyen possède ce type de téléphone. (rappelons qu'en France, plus de 97% de la population est actuellement équipée de téléphone portable –chiffre ARCEP, septembre 2010-). Les rares expérimentations en cours (sur d'autres services comme par exemple les micro-achats chez des commerçants) ne ciblent qu'un petit panel d'utilisateurs, volontaires clairement identifiés. Ce ne sont pas des services ouverts à un usager détenteur d'un téléphone classique.

La Ville de Metz et ses partenaires ont opté pour une solution immédiatement accessible à tous.

Le service déployé à Metz va être étoffé dans les mois qui viennent :

Une ***application iPhone*** sera lancée début 2011 ; elle permettra non seulement de débuter et de mettre fin aux stationnements, mais aussi de trouver les zones de stationnement les plus proches par géolocalisation, et de consulter son compte client depuis son téléphone. D'autres services vont être étudiés sur le même principe.

Une évolution de la législation est en cours d'étude afin de permettre le ***paiement du temps de stationnement à la minute près***, début 2011.

Les partenaires développent également un ***service de gestion de flottes de véhicules*** : pour l'instant, le particulier peut inscrire sur un même compte jusqu'à quatre véhicules différents et deux numéros de téléphones différents. Le nouveau service de gestion de flottes, destiné aux entreprises, en particulier aux PME, permettra de gérer le nombre de véhicules et de numéros de téléphone portable souhaités, moyennant un abonnement mensuel. L'entreprise abonnée ne recevra plus qu'une facture, permettant un gain de temps certain dans la gestion des facturettes, et une économie de papier...

L'entreprise | Contact | Mentions légales
MOBILE CITY
Stationnement mobile | Communes
Metz
ville pionnière dans les nouvelles technologies et leurs usages, Ville Internet 5@
Lien vers votre espace client
Inscription, gestion du compte client
Infos pour les communes
Stationnement mobile et autres services Mobile City
Nos partenaires
metz
URBIS PARK
News
12.10.2010
Stationner, tout simplement
La nouvelle application IPhone rend le stationnement mobile encore plus facile !
A partir de décembre 2010, les utilisateurs d'IPhone auront accès à une version encore plus pratique du service de stationnement mobile.
Plus besoin d'horodateur, plus besoin non plus de connaître le numéro de téléphone de la zone de stationnement. Depuis son IPhone, on peut chercher une zone de stationnement dans les environs par géolocalisation, démarrer ou mettre fin à un stationnement en un seul clic et consulter le stationnement en cours. Les utilisateurs auront également accès à leur espace client depuis leur smartphone.
(En savoir plus)

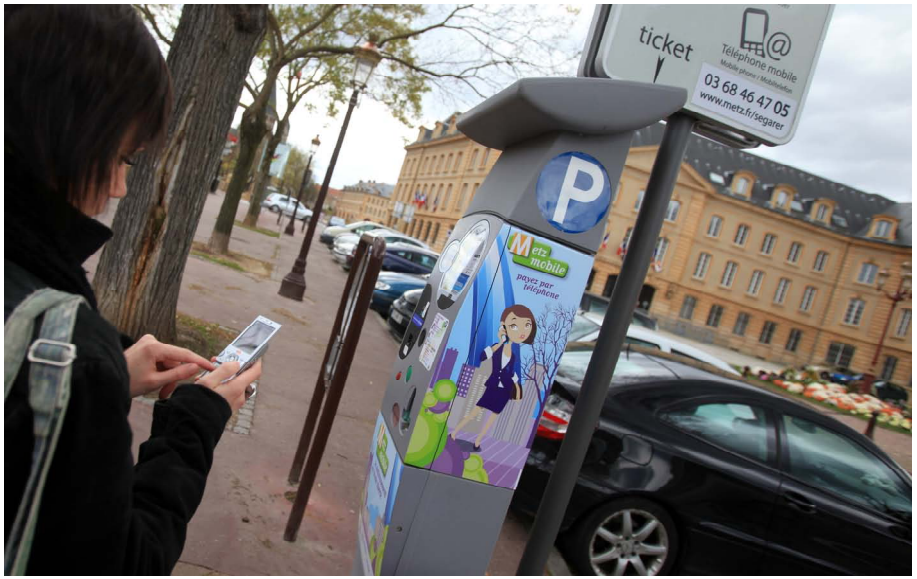
ticket
Téléphone mobile
03 68 46 47 05
www.metz.fr/segarer
P
Metz mobile
payez par téléphone

Intervenants Conférence de Presse :

- **René DARBOIS,** Adjoint au Maire de Metz, en charge du Stationnement,
- **Bruno MARTIN,** Directeur Régional d'Urbis-Park,
- **Erik PAZZI,** Président Directeur Général de Mobile-City.

Contact Presse :
Nathalie SCHAUBER, attachée de presse,
nschauber@mairie-metz.fr +33(0)6 17 64 21 59

Contacts Techniques :

Mobile City
Aude POILROUX, Responsable Grands Comptes France,
Heinrich-Barth-Straße 29
D-66115 Sarrebruck

Siège social France : 4, rue Marconi 57070 METZ
Tel. : +49 (0)681 99 27 88 – 23
Email: poilroux@mobilecity.de

Urbis Park
Bruno MARTIN, Directeur Régional,
Tél. : +33 (0)6 28 53 09 15
Email : bruno.martin-urbispark@fdr.fr

Ville de Metz
Francis HECTOR, chargé du Développement Numérique,
Port. : +33 (0)6 15 11 44 17
Email : fhector@mairie-metz.fr

Eléments de Communication :

Création de la mascotte du service, MONA, déclinée sur plusieurs supports.

- signalétique en voirie (panneaux de signalisation au droit des horodateurs),
- mode d'emploi sur les horodateurs,
- « covering » de certains horodateurs,
- création de « flyers » mode d'emploi,
- clip d'animation explicatif à destination des sites web, blogs, réseaux sociaux… (fin nov.),
- création du site web www.mobilecity.fr
- campagne d'affichage dans la ville (60 faces 8m2 à partir du 17/11),
- création d'un profil facebook (ajouter « Mona de Metz » à vos amis !).